

Un tribunal anglais acquitte Rashid : l'école coranique ne lui avait pas dit que le viol était illégal !

Intéressante et révélatrice, cette décision d'un tribunal britannique :

<http://www.postedeveille.ca/2013/01/gb-pas-de-prison-pour-rashid-car-il-ignorait-que-violer-une-fille-de-13-ans-est-illegal.html>

Donc, pour résumer, un brave garçon répondant au doux nom D'Adil Rashid est jugé pour le viol d'une gamine de treize ans, infraction valant généralement à son auteur une peine de cinq ans de prison.

Et il en sort libre.

Au motif que l'institut où il était scolarisé lui ayant enseigné de la femme étant une sous-race, on n'a pas à lui demander son avis.

Trois points à retenir :

-La logique musulmane est parfaitement respectée. Que la femme s'acquiète à l'unité, au poids ou au volume, elle doit fermer sa gueule.

-L'institution judiciaire britannique bat tous les records d'aplentrisme. Alors que cette même institution vient d'être le centre d'un scandale retentissant en éludant une affaire de viols collectifs perpétrés par une douzaine de barbus : Il ne fallait pas « stigmatiser une religion » et surtout pas parler de « muslims » mais d' »asians ». Au passage, les sikhs et les hindouistes ont dû être contents.

-Mais le plus grave : Dans un pays où, déjà, 85 tribunaux islamiques jugent, pignon sur rue, des différends civils familiaux, semble être parfaitement tolérée la mise en application des « cultures » importées au détriment de la norme collective.

Prochaine étape : le sacrifice humain autorisé pour les immigrés d'origine Maya.

Jacques VINENT